

## COUVERTURE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ 1673 : COLBERT crée une caisse pour les marins, des pensions d'invalidité sont allouées.
- ▶ Dès le XIIème siècle, Aliénor d'Aquitaine avait réglementé les Accidents du Travail des marins.
- ▶ Courtier indépendant
- ▶ En relation avec plusieurs compagnies spécialisées
- ▶ Audit et expertise des risques de l'Entreprise
- ▶ Accompagnement Technique et gestion de crise

### LE CONTEXTE ET NOS MARCHES\*

- ▶ 633.230 Accidents du Travail,
- ▶ 50.960 Maladies Professionnelles avec arrêt dont 315 Troubles Psycho-Sociaux reconnues (55 en 2010) soit 572 % d'augmentation.
- ▶ 36.880 Accidents du travail et 25.537 Maladies professionnelles ayant entraîné une invalidité permanente (24.961 en 2010)
- ▶ Les Invalidités de + de 10% représente 22.796 cas
- ▶ Environ 700 cas par an avec une invalidité de + de 40% (mais représente plus de 40% de la dépense de la branche ATMP)
- ▶ 555 Décès consécutifs à un accident du travail (hors trajet) dont environ 100 en mission/an
- ▶ 381 Décès consécutifs à une Maladie professionnelle

### ▶ Réforme des Procédures et de la Tarification en 2010

- ▶ **Faute inexcusable de l'employeur** - Mise en cause (RC Exploitation) – 1381 cas en 2009 (400 en 1999).  
18 Juin 2010 Avis du Conseil Constitutionnel – Indemnisation hors livre IV.
- ▶ **Risques Psycho-Sociaux** : 315 reconnaissances en 2014 (55 en 2010).
- ▶ **Risque Pénibilité** : application 1er Juillet 2011

### NOS OFFRES

- ▶ **Assurer** votre Risque Financier avec nos partenaires Assureurs
- ▶ **Garantir la Gestion de Crise** (attentat, braquage, suicide.....)
- ▶ **Garantir la Gestion des troubles Psychosociaux**
- ▶ Audit des risques de l'entreprise et conséquences financières
- ▶ Organisation d'appels d'offres
- ▶ Calcul d'impact d'un ou plusieurs sinistres sur votre taux AT/MP
- ▶ Gestion administrative de votre dossier

### NOS SERVICES

- ▶ Logiciel de déclaration des AT
- ▶ Service d'Ecoute Psychologique et consultations
- ▶ Un soutien logistique en cas de sinistre
- ▶ L'intervention de nos avocats et/ou médecins spécialisés sur le risque des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles
- ▶ Informations, documentation, jurisprudence régulière

\* Source CNAM 2015 (synthèse sinistralité et rapport de gestion)



## VOS BESOINS

Connaître votre risque financier

Protéger votre compte d'exploitation

Maîtriser vos cotisations AT/MP

## NOS RÉPONSES

- Nous étudions et calculons l'impact d'un ou plusieurs sinistres sur votre taux AT/MP ainsi que son coût financier.

*Exemple : Un hypermarché de 365 salariés avec un taux de cotisation avant sinistre de 1.75 % (taux collectif du secteur 2.90 %) et une masse salariale de 6.363.333 €.*

Sinistre Tranche IP > 40% :  
Surcoût pour l'entreprise : 590.044 €

- Nous négocions le transfert de votre risque financier auprès d'une compagnie d'assurance.
- L'assurance est une véritable réponse à votre préoccupation :
  - Compétitivité
  - Trésorerie
  - Résultats
- L'objet du contrat est de protéger le compte d'exploitation de l'entreprise contre l'effet des capitaux représentatifs. Vous lissez votre risque financier et améliorez la visibilité de votre compte d'exploitation.
- Nous vous mettons en relation avec des avocats et/ou médecins spécialisés sur le risque AT/MP.

## CONTACT

29 quai de Versailles  
BP 64124  
44041 Nantes Cedex 1  
France

Tél : 33 (0)2 40 200 800  
Fax : 33 (0)2 40 47 31 47

[www.colbertassurances.com](http://www.colbertassurances.com)



### GRUPE COLBERT ASSURANCES - Sociétés de courtage d'assurances

Nantes (siège) : 29 quai de Versailles - BP 64124 - 44041 Nantes Cedex 1 - Tél. 33(0)2 40 200 800 - Fax : 33(0)2 40 47 31 47 - [www.colbertassurances.com](http://www.colbertassurances.com) - [contact@colbertassurances.com](mailto:contact@colbertassurances.com)  
Paris : 91 rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél. 33(0)1 44 51 11 41 - Fax : 33(0)1 49 24 93 44

Colbert Assurances : SARL au capital de 4 109 310 € - RCS Nantes B 413 351 115 - Siret N° 413 351 115 00030 - APE 6622Z - N°ORIAS : 07002151 - N° de TVA intracommunautaire : FR 22413351115  
Colbert Assurances Construction : SARL au capital de 4 000 € - RCS Nantes B 810 212 464 - Siret N° 810 212 464 00012 - APE 6622Z - N°ORIAS : 15003303 - N° de TVA intracommunautaire : FR 55810212464  
Colbert ATMP : SARL au capital de 100 000 € - RCS Nantes B 519 942 296 - Siret N° 519 942 296 00012 - APE 6622Z - N°ORIAS : 10055022 - N° de TVA intracommunautaire : FR 67519942296

Sociétés de courtage d'assurances exerçant sous la catégorie « B » au sens de l'article L.520-1 du Code des Assurances. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Talbot - 75439 Paris Cedex 09.  
Sociétés inscrites à l'ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr). En cas de réclamations, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse du siège à l'attention du « service de traitement des réclamations » (une réponse vous sera notifiée sous un délai de deux mois maximum).